



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

Réf. : MC/2025/D/44303

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet
de la région Corse
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 14 novembre 2025

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 13 novembre 2025 : modification du site patrimonial remarquable couvrant une partie du territoire de la commune d'Ajaccio (2A)

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 13 novembre 2025, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable à la majorité** au projet de modification du site patrimonial remarquable d'Ajaccio (Corse-du-Sud), dont le périmètre est annexé à ce courrier. Elle a également émis le vœu à la majorité qu'une étude de faisabilité soit réalisée afin d'apprécier la pertinence d'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

